

Kasarska, Iliana

## Longpont-sur-Orge : La construction et la reconstruction d'un portail à l'époque gothique

In:

Albrecht, Stephan; Engel, Ute; Knoblauch, Anna Chiara (Eds.), Die Archäologie des mittelalterlichen Portals, Bamberg: University of Bamberg Press, p. 178-189. 2025. DOI: 10.20378/irb-106973

### Bookpart - Published Version

DOI of the Article: 10.20378/irb-110187

Date of Publication: 02.09.2025

### Legal Notice:

This work is protected by copyright and/or the indication of a licence. You are free to use this work in any way permitted by the copyright and/or the licence that applies to your usage. For other uses, you must obtain permission from the rights-holder(s).

This document is made available under the **Creative Commons License CC BY**.



This licence information is available online:  
<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>



Fig. 1 Longpont, le portail de l'église après restauration en 2022

Iliana Kasarska

## Longpont-sur-Orge

### La construction et la reconstruction d'un portail à l'époque gothique

L'église de Longpont-sur-Orge, située dans le département de l'Essonne (Île-de-France), est une ancienne priorale clunisienne. Elle a bénéficié de la protection des rois de France : d'abord de Philippe Auguste, pour sa construction au XIII<sup>e</sup> siècle et ensuite de Charles VIII pour un remaniement important à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Le portail, dédié au Couronnement de la Vierge (Fig. 1), présente un décor sculpté de 1235 environ et se rapproche du portail gauche de la façade occidentale de Notre-Dame de Paris, par son iconographie et par le raffinement de l'exécution de sa sculpture. L'originalité de sa conception iconographique, tout en restant marquée par le Couronnement de la Vierge de Notre-Dame de Paris, et la situation de l'atelier des sculpteurs du portail de Longpont parmi ceux qui sont actifs dans les porches de la cathédrale de Chartres, constituaient les axes principaux d'une recherche menée à l'Université Paris IV-Sorbonne.<sup>1</sup> La récente restauration du portail faite en 2022 par l'architecte du Patrimoine Jean-Marc Pitet (agence ABDPA) a ramené ce portail sur la scène de l'actualité et l'échafaudage nous a permis des observations rapprochées. La présente étude est dédiée à l'histoire de la construction et du montage du portail de Longpont, lequel porte les traces de plusieurs interventions au cours des siècles. Comme beaucoup d'édifices médiévaux en France, l'église de Longpont et son décor religieux ont été marqués par les guerres de religion du XVI<sup>e</sup> siècle, par le vandalisme au cours de la Révolution française et par une réhabilitation au XIX<sup>e</sup> siècle. De manière plus originale, le portail de Longpont porte les traces d'une reconstruction à l'époque médiévale (XV<sup>e</sup> siècle) et d'une restauration au XVIII<sup>e</sup> siècle. La reconstruction a bouleversé la structure originale du portail – par exemple en déplaçant les voussures peuplées de personnages et en introduisant une archivolte à rinceaux végétaux – et nous permet d'enrichir la connaissance de la mise en œuvre des portails à l'époque médiévale. Pour démontrer la succession de ces campagnes constructives et de leur apport, nous rappellerons l'histoire de l'édifice d'après les sources et ensuite nous croiserons cette chronologie avec les observations archéologiques du portail.

Le premier document écrit concernant le prieuré de Longpont date de 1061. C'est la charte de Geoffroy, évêque de Paris par laquelle il cède, sous la prière

de Guy Troussel,<sup>2</sup> l'église située dans le bourg de Longpont au monastère de Cluny.<sup>3</sup> La mention du bourg de Longpont témoigne qu'un village existait déjà ainsi que son église, dédiée à la Sainte Vierge et soumise à l'évêque de Paris.<sup>4</sup> Le nom du bourg signifiait « longue chaussée », grâce à laquelle on pouvait passer de l'autre côté de la rivière de l'Orge.<sup>5</sup> L'évêque Geoffroy cède l'église de la sainte Vierge aux religieux de l'ordre de Cluny à condition que « tous les droits et devoirs à acquitter envers lui et envers l'Église de Paris resteraient dans leur première vigueur ». <sup>6</sup> Aucun antagonisme n'existe entre ces deux types de pouvoir ecclésiastique.<sup>7</sup>

Dans ce document, la piété de Guy Troussel, seigneur de Montlhéry, se fait sentir, car Geoffroy précise que celui-ci est venu le chercher humblement afin de fonder ce prieuré, pour « le salut de son âme et celle de ses ancêtres ». <sup>8</sup> En 1076, Guy se fait moine au prieuré de Longpont, après la mort de sa femme Hodiernne, et il se donne « corps et âme à la mère de Dieu, Marie et à saint Pierre ». <sup>9</sup> Hodiernne se rend à Cluny auprès de l'abbé Hugues en offrant « un calice d'or de trois onces » <sup>10</sup> et demande des moines pour le nouveau monastère. Le choix du premier prieur de Longpont est fait par Guy et Hodiernne. <sup>11</sup> Le seigneur de Montlhéry, avec son épouse, concède aux moines le privilège d'exemption et de juridiction sur les hommes et les terres du prieuré. <sup>12</sup> Le nom d'Hodiernne apparaît aussi dans la charte de donation d'un moulin au même monastère. <sup>13</sup> Elle est inhumée devant l'église et sa tombe n'est transférée à l'intérieur qu'en 1641. <sup>14</sup>

Dans le contexte clunisien, il est important de noter que Longpont, datant de 1061, représente la première dépendance de l'ordre de Cluny dans le bassin parisien. Il est suivi par le monastère de Saint-Martin-des-Champs, fondé en 1079. Ces deux maisons clusiennes ont quelques caractéristiques majeures en commun : elles reflètent l'expansion de Cluny sous Hugues de Semur, <sup>15</sup> elles sont des dépendances directes et elles contribuent à la croissance de « l'empire » de l'ordre en devenant des intermédiaires pour des sous-prieurés.

En 1092, l'évêque de Paris Geoffroy donne à Longpont l'église Saint Denis de Bondoufle <sup>16</sup> et de l'église Saint Martin d'Orsay. <sup>17</sup> Les autres dépendances de Longpont sont : l'église Saint-Julien-le-Pauvre

à Paris<sup>18</sup> – confirmée par une charte de 1150 –,<sup>19</sup> l'église de Forges – confirmée par la même charte –,<sup>20</sup> l'église de Champlan.<sup>21</sup> Ces dépendances se trouvent définitivement confirmées par la bulle du pape Eugène III.<sup>22</sup> L'église Saint-Pierre et la chapelle dédiée à la Vierge du château de Monthéry sont attachées au prieuré de Longpont, selon une charte de 1154.<sup>23</sup> Les dons reçus sont un témoignage de la richesse du prieuré de Longpont durant le XII<sup>e</sup> siècle. Deux chartes mentionnent la construction. Une rente assise sur un hôte fut cédée en 1136 par Guillaume de Massy dans ce but.<sup>24</sup> En 1140, Herbert d'Ablon et son épouse Holdéarde s'engagent à donner annuellement une partie de leur revenu des vignobles à Turnelle pour l'œuvre de l'église.<sup>25</sup>

Ce qui permet aux moines de Longpont de créer des prieurés est « la double bienveillance, aristocratique et épiscopale »<sup>26</sup> à laquelle s'ajoute celle du pouvoir capétien. Longpont figure dans la liste des abbayes et prieurés clunisiens pris sous la protection de Louis VI en 1110.<sup>27</sup> Ce même roi manifeste son intérêt pour le monastère de Forges, dépendant de Longpont, en y instaurant une foire le jour de l'Assomption de Notre-Dame.<sup>28</sup> En 1142, Louis VII accorde à son tour une foire aux moines de Longpont qui commence la veille de la Nativité de la Vierge, en septembre, et dure huit jours chaque année.<sup>29</sup> En 1335, une revendication contre ce privilège fut soumise au Procureur du roi, mais celui-ci reconnut aux religieux le droit de tenir des foires à Longpont lors de la Nativité.<sup>30</sup>

La bienveillance royale pour la vie du prieuré est encore plus importante pendant la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. La fin du XII<sup>e</sup> et le début du XIII<sup>e</sup> siècle correspondent à la construction de l'église qui progresse d'est en ouest pour se terminer avec le portail. Ce n'est plus l'âge d'or de Cluny. La stabilité et la prospérité des abbatiats de Hugues et de Pierre le Vénérable font place à des relations moins fréquentes entre les dépendances et l'église-mère ainsi qu'à des problèmes économiques de plus en plus pressants. L'état des prieurés dépend beaucoup de leur position géographique et du rôle qu'ils jouent sur le terrain local. Longpont profite de sa situation dans la région d'Île-de-France qui gagne en importance au XII<sup>e</sup> siècle. Le roi Philippe Auguste prend Longpont sous sa protection par deux diplômes, en 1181 et en 1204.<sup>31</sup>

Le soutien des rois au prieuré de Longpont est constant tout au long du XIV<sup>e</sup> siècle. En 1312, le prieur et les moines de Longpont s'adressent à Philippe IV le Bel en demandant son aide financière contre la promesse d'augmenter les célébrations en son honneur et de prier pour lui et pour les âmes de ses ancêtres. Le document par lequel le roi leur accorde

cette faveur est la seule charte royale consacrée exclusivement à Longpont qui subsiste.<sup>32</sup> Philippe VI (juin 1329), le roi Jean (janvier 1360), Charles V (mai 1365), Charles VI (juillet 1397) réactualisent la charte originelle de Louis VI.<sup>33</sup> Selon une légende, Saint Louis et sa sœur Isabelle viennent prier la Vierge de Longpont.<sup>34</sup> Les visites de Louis VI<sup>35</sup> et de Philippe le Bel<sup>36</sup> sont mieux documentées.

La seule intervention royale qui reste visible dans l'église de Longpont est le remaniement du portail à la fin du XV<sup>e</sup> siècle par Charles VIII et Anne de Bretagne. Elle doit être datée entre leur mariage en 1491 et la mort du roi en 1498. Les écus sculptés avec les emblèmes héraldiques permettent d'attribuer l'œuvre à ces souverains. Les érudits locaux qui ont écrit sur Longpont sont unanimes sur ce fait.<sup>37</sup> Cette intervention est l'aboutissement d'une longue tradition de protection royale de ce prieuré clunisien du diocèse de Paris.

L'état de l'église de Longpont est suivi par les chapitres généraux de l'ordre de Cluny de 1234 à 1792. Ces sources mentionnent Longpont pour la présence de son prieur aux chapitres généraux de 1234.<sup>38</sup> En 1289, Longpont accueille vingt-quatre moines et possède un monastère en bon état.<sup>39</sup> Des problèmes dans l'état du cloître, du réfectoire, du dortoir et de la sacristie sont notés ainsi qu'un besoin de réparations en 1345,<sup>40</sup> en 1378<sup>41</sup> et en 1388.<sup>42</sup> En 1391, le prieur de Longpont dépense la somme de 1007 francs pour des réparations.<sup>43</sup> Les visiteurs de Cluny qui rendent compte aux chapitres généraux de 1404,<sup>44</sup> de 1410<sup>45</sup> et de 1451,<sup>46</sup> tout en notant que « l'église est bien ornée », n'hésitent pas à utiliser le mot « ruine » pour décrire l'état du monastère. Le visiteur fait la suggestion de demander une aide financière à l'abbé de Cluny et même au pape.<sup>47</sup> En 1465, les visiteurs ordonnent au prieur de réparer ces édifices.<sup>48</sup>

D'après les informations données par les chapitres généraux, nous pouvons juger indirectement des dommages que Longpont a subis pendant les guerres de religion : en 1571, Cluny donne à ce prieuré une bourse de 100 livres pour faire des réparations dans ses édifices et pour se préparer à la Nativité du Seigneur et à la fête de Saint Jean Baptiste.<sup>49</sup> L'église de Longpont a été endommagée par les huguenots parmi d'autres églises de la région.<sup>50</sup> Leboeuf<sup>51</sup> a consulté des registres du Parlement concernant la demande des religieux de Longpont chassés de leur monastère, de se loger dans l'église de Saint-Julien-le-Pauvre et d'y célébrer l'office divin. Ce document datant du 20 novembre 1562, manque actuellement.<sup>52</sup> Les ravages des huguenots dans la vallée de l'Orge sont confirmés par les *Mémoires du prince de Condé*.<sup>53</sup> dans une lettre

du 16 novembre 1562, l'ambassadeur (M. de Chan-tonney) informe le roi que les « rebelles ont marché contre Étampes et ont pris la ville [...] ils ont couru jusqu'à Dourdan et Chastres sous Montlhéry ».

Durant le siècle suivant, les informations précises sur l'état de l'église se font rares. On revient sur cette question en 1736 de façon radicale : les religieux de Longpont demandent « qu'il leur soit permis de bâtir à neuf tous les lieux réguliers hors l'église ». <sup>54</sup> En 1737, les plans sont approuvés par le chapitre général et on ordonne au prieur de Longpont de conclure des contrats pour la construction des bâtiments. <sup>55</sup> En 1752, Leboeuf témoigne que « le monastère est maintenant achevé à rebâtir ». Il décrit sa disposition générale : une cour avec un cloître autour et une façade donnant sur la prairie « composée d'un corps avancé, de deux ailes et de deux pavillons ». <sup>56</sup>

En 1763, c'est l'église qui fait l'objet de réparations sans qu'elles soient mentionnées dans les chapitres généraux. Le document qui nous renseigne était inconnu avant mes recherches et l'édition que j'en ai faite. <sup>57</sup> Il s'agit de l'expertise des travaux à faire, dressée à la demande du prieur actuel en 1763 (M. Valrivière) avec le but de condamner les héritiers du prieur ancien (M. Dominge) à en financer la majeure partie. <sup>58</sup> Après une longue introduction à caractère juridique, l'architecte expert (M. Payen) fait une de-

scription de l'église. C'est un document très riche, comparé aux quelques lignes que Lebeuf <sup>59</sup> a consacrées à ce même bâtiment quelques années plus tôt. Le témoignage de M. Payen permet, pour la première fois, de se rendre compte du plan de l'édifice, de la fonction qu'avaient les différentes parties, du mobilier liturgique. Il énumère ensuite les différents travaux à faire, surtout de charpente, de couverture et de carrelage. L'un des articles consacrés aux réparations concerne le portail de l'église directement (n°20). Celui-ci constate l'état très endommagé du linteau et du trumeau et le danger que cela représente pour la stabilité de toute la façade. Il nous permet de dater la restauration du dais du trumeau et de comprendre le manque de concordance avec l'ensemble sculpté.

Au cours de la Révolution française, l'interdiction de recevoir des novices est proclamée; les biens de l'Église sont mis à la disposition de l'État. <sup>60</sup> En 1790, on supprime par décret les ordres religieux, <sup>61</sup> mais la fermeture définitive ne se fait qu'en 1792. <sup>62</sup> Aubin-Louis Millin témoigne qu'après la Révolution « le prieuré n'existe plus, l'église est devenue paroissiale ». <sup>63</sup> Les bâtiments conventuels sont achetés par un certain M. Hoguer. <sup>64</sup>

C'est également à Millin que l'on doit la première description du portail et une gravure représentant la façade occidentale de l'église de Longpont (Fig. 2). Le

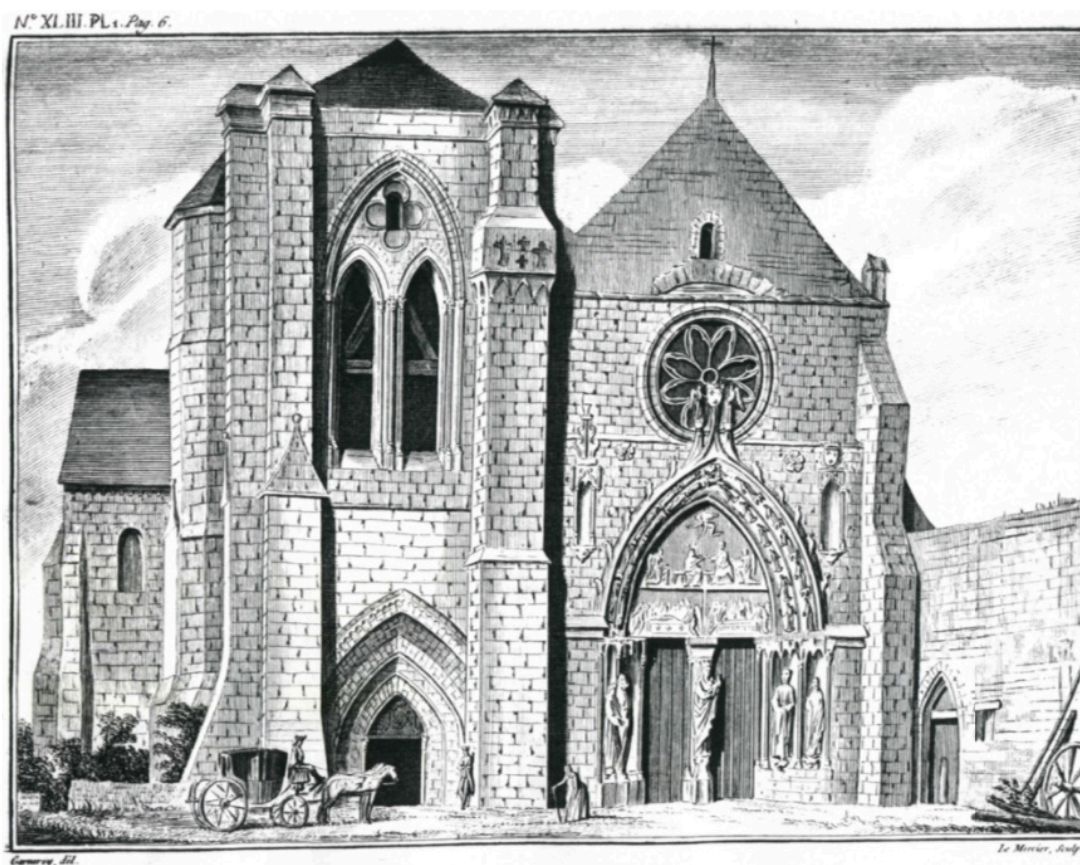


Fig. 2 Longpont, façade occidentale, 1792

manque de précision de cette gravure est déjà critiqué par Millin lui-même. L'auteur reproche au dessinateur de ne pas avoir représenté un bon et un mauvais arbre dans la voussure extérieure.<sup>65</sup> Toutes les figures des deux scènes du linteau sont représentées avec leurs têtes. De façon erronée, la Vierge est ressuscitée par un ange, tandis qu'en réalité la figure au-dessus du tombeau porte encore aujourd'hui un nimbe crucifère, réservé au Christ. Cela suggère qu'en 1792, les reliefs du linteau étaient déjà assez endommagés, gênant l'identification des personnages. La gravure montre la Vierge du tympan avec son chef dans les mains. Millin explique : « la tête de la Vierge avait été abattue, comme la plupart des autres figures, aux temps des guerres du XVIe siècle ».<sup>66</sup>

Millin remarque les destructions du tympan mais ne fait pas d'observation à propos des statues-colonnes. Il note que la Vierge du trumeau « avait autrefois un couronnement semblable à celui des figures qui sont à côté d'elles ; mais cette pierre a été enlevée, renversée et placée sur une colonne tronquée pour servir de bénitier »<sup>67</sup> (il s'agit du dais remplacé en 1763). Tout mène donc à penser que les statues furent décapitées pendant les années de la Terreur, peut-être en 1793, comme celles du portail de Notre-Dame de Corbeil,<sup>68</sup> non loin de Longpont. Il n'est pas exclu que les huguenots aient déjà fait des « interventions quasi chirurgicales »<sup>69</sup> sur ces mêmes statues. Ils

s'acharnaient sur les mains et les attributs<sup>70</sup> et sur les « symboles de l'Église établie ».<sup>71</sup> La clé de saint Pierre fut certainement brisée par les huguenots : pour Millin, la statue du côté gauche de la Vierge représente saint Barthélémy.<sup>72</sup>

C'est surtout après la Révolution que les portails gothiques perdent leurs statues représentant des rois. Cela n'est pas le cas de Longpont : Anne de Bretagne et Charles VIII étaient déjà disparus de la façade quand Millin observe le portail. Leur souvenir n'était pas conservé : l'auteur mentionne juste « deux niches vides » dont une recevant un décor des armes de France.<sup>73</sup> En revanche l'écu aux fleurs de lys soutenu par deux anges et qui surmontait l'archivolte est encore à sa place, selon la gravure.

Au XIXe siècle, le classement de l'église par la Commission des monuments historiques en 1848 est immédiatement suivi par la réparation de la tête de la Vierge du tympan. La tâche de l'architecte Garry envoyé par la Commission est de remettre en place la tête originale de Vierge du Couronnement qui était tombée. En revanche, la tête manquante de la Vierge du trumeau est refaite à neuf en 1850 par le sculpteur Bonnardel (1824–1856).

Après avoir retracé l'histoire de l'église de Longpont, nous pouvons décrire son portail (Fig. 1, 3). À part les mutilations des têtes des statues des ébrasements, du trumeau et des personnages du

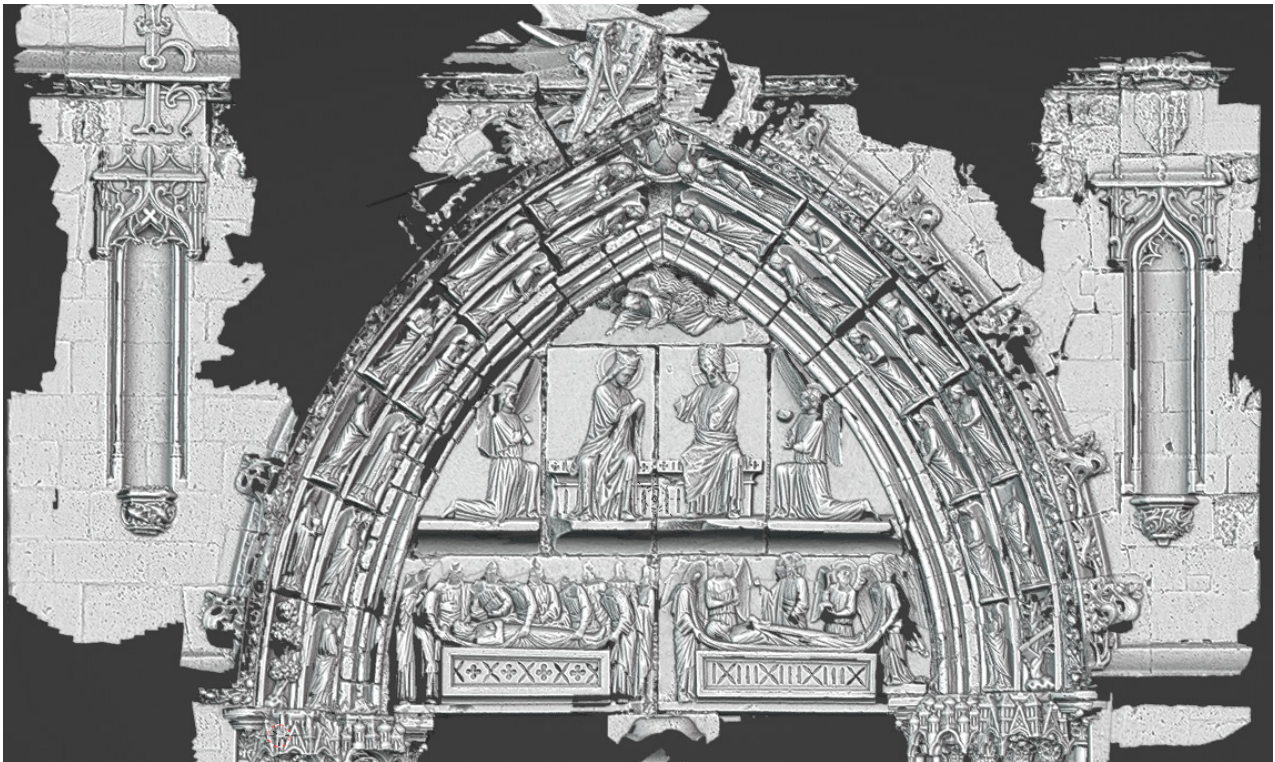


Fig. 3 Longpont, portail : tympan et voussures du XIIIe s.; niches, archivolte et clefs du XVe

tympan, les sculptures sont dans leur état original, sans ajouts. Le portail de Longpont, à ébrasements obliques, possède un soubassement lisse sur lequel sont posées deux statues-colonnes de chaque côté. Elles sont protégées par des dais octogonaux. La statue du trumeau avait un dais de même type, remplacé par un neuf en 1763. Le linteau et le tympan sont entourés par une voussure moulurée, suivie par deux voussures figurées et enfin par une archivolt. L'iconographie, que nous avons étudiée en détail en 1999, est celle du Couronnement de la Vierge. Le tympan décrit précisément le moment où un ange couronne la Vierge alors que le Christ la bénit en compagnie de deux anges céroféraires agenouillés. Le linteau présente les deux scènes successives de la Mise au tombeau de la Vierge par les apôtres et de son Réveil par les anges, en présence du Christ. La première voussure figurée représente des anges. De façon originale pour les portails du Couronnement de la Vierge, la deuxième voussure figurée est dédiée à deux paraboles relatives à la Fin des temps et au Jugement dernier : celle des vierges sages et des vierges folles (Mt 25:1-13) et celle du bon et du mauvais arbre (Mt 7:15). La Vierge *Hodigitria* apparaît au trumeau. Elle est aussi « Nouvelle Ève » car elle écrase le serpent (Gen 3:15) et Vierge de l'Apocalypse par son triomphe sur un deuxième dragon (Ap 12:1-11). Elle est entourée, aux ébrasements, par deux apôtres : saint Paul, à sa droite, et saint Pierre, à sa gauche. Les deux figures d'ecclésiastiques sont plus difficiles à identifier ; le diacre à droite de la Vierge est probablement saint Étienne et l'évêque à sa gauche pourrait être saint Denis.<sup>74</sup>

Concernant les caractéristiques constructives du portail du XIIIe siècle, la première remarque à faire est qu'il est actuellement enfoui d'environ 1,20 m sous le parvis. Le terrain sur lequel l'église de Longpont est fondée est marécageux, ce caractère étant à l'origine du tassement de la façade. On entre dans l'église par douze marches pour trouver le niveau du sol de la nef. Les assises du soubassement du portail, dont trois restent visibles au-dessus du niveau du parvis, sont continues sur le mur de la façade. Les assises des ébrasements (y compris l'assise des dais) sont au nombre de neuf et ne se poursuivent pas parfaitement dans les assises des murs de la façade. Les piédroits font partie de cette maçonnerie des ébrasements. Entre les statues-colonnes de l'ébrasement sont disposées des colonnes de même hauteur, mais de section inférieure. Toutes sont monolithes. Les quatre statues-colonnes comportaient des marmousets mais seuls ceux de saint Paul et de saint Pierre sont conservés. Les statues du diacre et de l'évêque ont perdu leurs bases, avec leurs pieds et leurs marmousets. Elles étaient posées directement sur le socle avant la restauration de 2022 qui les a surélevées à l'aide d'une base oblique. Enfin, de chaque côté de la limite extérieure du portail est posée une colonnette en délit qui soutient l'archivolte. Le chapeau au-dessus de chaque statue-colonne est sculpté dans le même bloc que le dais octogonal qui le surmonte. Les colonnes plus fines posées entre les statues-colonnes portent des chapiteaux avec un joint au milieu. Ces chapiteaux sont donc taillés à moitié dans les blocs des deux grands dais (Fig. 4). Les piédroits comportent leurs propres chapiteaux et quelques



Fig. 4 Longpont, portail, dais et chapiteaux de l'ébrasement



**Fig. 5** Longpont, portail, base du trumeau

arcatures posées en prolongement des deux grands dais, avec des architectures miniatures. Le chapiteau de la colonnette en délit par lequel se termine l'ébrasement vers l'extérieur est taillé dans le même bloc que le dais voisin. À la différence des chapiteaux des statues-colonnes qui se fondent dans les voûtes internes des dais, les chapiteaux de la colonne en délit externe se terminent au niveau du sommet des dais et supportent directement l'archivolte. Le trumeau est monolithe, à l'exception de sa base. La statue de la Vierge est taillée en ronde-bosse dans un seul bloc, y compris sa base avec les deux reptiles (Fig. 5). Elle est attachée au trumeau à l'aide d'une agrafe métallique située sur son dos, au niveau de l'ourlet de son voile (Fig. 6). Le linteau est composé des deux grandes dalles (avec les scènes de la Mise au tombeau et la Résurrection) dont chacune prend appui à la fois sur le trumeau et sur le piédroit respectivement à gauche et à droite de l'entrée. Au-dessus du linteau sont posés directement les quatre grands blocs du tympan. Chaque bloc comporte un personnage taillé en haut-relief avec son socle : le Christ, la Vierge, les deux anges agenouillés. Un seul bloc forme le sommet du tympan, avec la représentation de l'ange porteur de couronne. La voussure non-figurative qui entoure le tympan est formée de claveaux moulurés. Autour, deux voussures figurées sont disposées selon une composition radiale. La première voussure figurée, avec des anges, comporte six voussoirs



**Fig. 6** Longpont, portail, trumeau, agrafe derrière la statue de la Vierge

avec personnages à gauche et encore six à droite. La deuxième, avec la parabole des vierges, reprend le même nombre de voussoirs, mais ils sont de taille légèrement supérieure pour pouvoir respecter la disposition radiale. De cette façon, chaque ligne de joints est continue à chaque niveau du montage des voussoirs et ces lignes se rejoignent sur l'axe médian du tympan. Cette composition radiale des voussures est très rare et a été mise au point à Notre-Dame de Paris, au portail du Couronnement de la Vierge au début du XIII<sup>e</sup> siècle.<sup>75</sup>

L'analyse des pierres du portail de Longpont a été effectuée par Lise Leroux (LRMH) en 2022.<sup>76</sup> Des pierres de plusieurs types sont employées dans le portail. Cinq prélèvements ont été réalisés. Une statue-colonne de droite du portail et une voussure, vierge folle, du XIII<sup>e</sup> siècle sont sculptées dans un calcaire dur du Lutétien supérieur qui pourrait provenir de l'est parisien (Ivry, Charenton). Le dais du trumeau du XVIII<sup>e</sup> siècle présente un calcaire du Lutétien moyen provenant du Val-d'Oise ou du Vexin. La clef de voussure de Dieu le Père est faite dans une pierre calcaire provenant du banc de Saint-Leu, pour laquelle Lise Leroux approuve la datation du XV<sup>e</sup> siècle. L'échantillon de la voussure mouluré interne pour laquelle il n'y a pas de datation sûre, montre un calcaire à texture vergelé du Lutétien moyen qui pourrait provenir du Val-d'Oise ou du Vexin. Selon Lise Leroux, ce calcaire se rapproche de la qualité de la pierre du dais du trumeau, daté du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Concernant la voussure moulurée interne dont la datation est difficile, nous pouvons revoir les sources du XVIII<sup>e</sup> siècle. On rappelle qu'une reconstruction de bâtiments conventuels, hors église, intervient entre 1736 et 1752. Par la suite, le devis des travaux de 1763 écrit par l'architecte Payen détaille toutes les réparations de l'église et du portail et note le prix de ces réparations. La source est très précise sur les réparations et leur coût ; pour le portail il n'y a pas d'autre mention à part le dais du trumeau.

L'échafaudage dressé en 2022 a permis aussi le prélèvement d'échantillons de polychromie, par le pôle scientifique Peinture murale et polychromie du LRMH, et des observations rapprochées de zones polychromes, par Juliette Lévy-Hinstin et Marie-Emmanuelle Meyohas.<sup>77</sup> L'étude de la stratigraphie des échantillons a révélé que la pierre n'a pas reçu de couche préparatoire avant l'application de couches picturales rouges, vertes et jaunes présentes sur certaines des sculptures. Ceci distingue Longpont de Notre-Dame de Paris et des autres portails du XIII<sup>e</sup> siècle à polychromie originale. Les analyses des échantillons prélevés ont révélé la présence de pigments ubiquistes (minium, ocre rouge, vert au cuivre) dont la période d'utilisation

ne peut être datée avec précision. Les observations de Juliette Lévy-Hinstin et Marie-Emmanuelle Meyohas ont permis de mettre en évidence le fait que les cassures dans les sculptures au niveau des auréoles des figures du tympan interrompent à la fois le relief sculpté et la polychromie. Cela montre que la polychromie est antérieure aux dégâts que le portail a subis durant les guerres de religion ou durant la période révolutionnaire, selon les zones.

D'après l'histoire de l'église de Longpont, le portail a fait l'objet de peu de restaurations au XIX<sup>e</sup> siècle. Les têtes des statues qui manquaient n'ont pas été remplacées par de nouvelles réalisations à l'exception de la tête de la Vierge du trumeau. Il en découle une impression d'homogénéité de l'ensemble sculpté qui permet à l'observateur de bien s'imprégner du style original de ce portail datant de 1235. Toutefois, en ce qui concerne sa mise en œuvre, nous pouvons affirmer qu'il a été reconstruit en grande partie et proposons de dater cette reconstruction de la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Plusieurs modifications constructives sont visibles dans la zone des voussures, dans le tympan et dans le mur de la façade. Nous n'écartons pas les éléments sculptés comme gêne à la perception de l'œuvre du XIII<sup>e</sup> siècle mais nous y intéressons en tant que vestiges d'une évolution dynamique du portail à travers l'époque médiévale.

Les niches vides qui flanquent le portail et qui portent les emblèmes de Charles VIII et Anne de Bretagne sont bien datées entre 1491 et 1498. Leur style gothique flamboyant est reconnaissable et se retrouve dans l'archivolte couverte de décor de choux frisés ainsi que dans le gâble décoré à son sommet par deux anges portant un écu. La clef de de la deuxième voussure est également datée de cette période.<sup>78</sup> Du point de vue iconographique, cette image de Dieu le Père, avec une barbe en deux mèches et le globe surmonté par la croix, est tout à fait typique du XV<sup>e</sup> siècle. Pendant la période qui s'étend « du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle, lorsque Dieu a été représenté seul et non en Trinité, il est à peu près impossible d'affirmer que ce soit le père plutôt que le fils ». <sup>79</sup> La raison en est qu'il est alors incorrect du point de vue théologique de donner à Dieu une image autre que celle de son fils. C'est seulement dans le courant du siècle que le Christ est de plus en plus souvent remplacé par Dieu le Père. Vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, l'iconographie de Dieu en vieillard est tout à fait établie. Pour F. Boespflug, la source biblique de cette nouvelle manière se trouve dans la prophétie de Daniel, qui rend témoignage de sa vision de l'Ancien des Jours aux cheveux « blancs comme la neige » (Dn.7:9).<sup>80</sup> À Longpont, la clef de voussure est sculptée dans une pierre d'une facture

granuleuse, identifiée comme pierre de Saint-Leu.<sup>81</sup> Un ajout de clef étroite apparaît aussi dans la première voussure figurative (anges), entre les deux claveaux sommitaux. Les moulures de l'intrados de chacun des cordons des voussures figurées ne se poursuivent pas sur les clefs. Ces deux clefs ne semblent pas être solidaires de l'œuvre d'origine mais avoir été rajoutées lors d'un remaniement du portail. Ces éléments réalisés lors du remontage du portail ont été cruciaux pour la cohésion de l'ensemble et ont certainement compensé la différence entre la courbure du nouvel arc et celle de l'ancien. Enfin la clef de Dieu le Père assure une bonne cohésion entre la nouvelle archivoltte et la voussure ancienne.

L'alignement des dais et des voussures n'est pas parfait et semble trahir un déplacement lors du remontage du portail (Fig. 7). La première voussure, moulurée, repose sur les piédroits et sur une partie du premier dais d'ébrasement. La voussure suivante (anges) tombe de façon imparfaite sur l'espace entre les deux dais. Les pieds de l'ange et le nuage qui les soutient semblent suspendus dans le vide et ne sont

pas reçus pas une base à leur taille. Normalement, le sommet du dais devrait jouer le rôle de base pour les statues du départ des voussures. Enfin la troisième voussure à partir de l'intérieur retombe parfaitement sur le deuxième dais d'ébrasement. Le tailloir de ce dais couvre aussi le chapiteau de la colonnette en délit à l'extrémité extérieure du portail. Cela permet aussi de recevoir parfaitement l'archivolte. Il s'agit d'un dais du XIII<sup>e</sup> siècle taillé pour être en position extérieure et recevoir une voussure et une archivoltte. Probablement, l'archivolte du XV<sup>e</sup> siècle que l'on observe actuellement a simplement pris la place de celle qui était présente à l'origine. Il existe un décalage dans le sens de la profondeur entre les voussures. À l'intrados des deux voussures figurées, une surface portant des traces d'outils – donc destinée à être cachée – est restée visible lors du remontage. Au XV<sup>e</sup> siècle, une partie de ces traces d'outils ont été estompées par un léger polissage. Les traces d'outils ne sont pas effacées complètement, ce qui signifie probablement que le polissage a été fait sur place, une fois le remontage accompli. Nous proposons



Fig. 7 Longpont, portail, jonction des dais et des voussures

l'hypothèse de l'existence d'une moulure entre les deux voussures figurées au XIII<sup>e</sup> siècle, comme au portail Saint-Anne de Notre-Dame de Paris. Cette moulure aurait reposé sur les deux dais en permettant aux deux voussures figurées de s'appuyer sur les dais. La voussure interne, à trois moulures, de couleur plus jaune et texture granuleuse, semble avoir été ajoutée lors du remontage du portail. C'est son placement qui a provoqué le décalage de la voussure des anges vers l'extérieur jusqu'à leur placement au-dessus de la jonction des deux dais (ce qui les prive partiellement de soutien). Cette voussure ne jouxte pas parfaitement le tympan : elle est retaillée pour laisser de la place aux ailes des anges agenouillés du Couronnement de la Vierge. Elle recouvre partiellement les nuages sculptés autour de l'ange du sommet du tympan. En revanche, un vide entre le linteau et le départ de la voussure moulurée n'est qu'imparfaitement comblé par du mortier et des pierres de bouchage. Nous concluons que la courbure initiale de l'arc des voussures et la courbure initiale du tympan étaient moins importantes que la courbure de la voussure moulurée actuelle.

Nous proposons de situer le remontage du portail à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Aux arguments concernant les voussures s'ajoute celui de la modification de l'épaisseur du mur. La paroi environnante du portail est en pierre de Saint-Leu, typique du XV<sup>e</sup> siècle.<sup>82</sup> La coupe du portail, réalisée par Grégory Chaumet (Centre André Chastel), montre que le mur de façade gagne en épaisseur au niveau du portail et qu'il marque un retrait au niveau de la rose (Fig. 8). L'épaisseur accrue du mur était nécessaire pour l'aménagement des niches des statues de Charles VIII et Anne de Bretagne. Apparemment, cet aménagement des niches n'a pas pu se faire sans accroître la profondeur du portail. L'archivolte est assez épaisse aussi et ressort en relief par rapport à la surface du mur. Au sommet du portail, le mur épais nécessaire pour les niches s'interrompt au niveau du larmier. Ensuite le mur au niveau de la rose marque un retrait.

Nous pouvons conclure que le portail de Longpont, réputé d'être « bien orné » dans les chapitres généraux de l'ordre de Cluny dès le début du XV<sup>e</sup> siècle, a bénéficié de l'intérêt et de la protection de plusieurs rois de France. Leur soutien s'est exprimé sous la forme de donation ou de confirmation de privilèges tels que la tenue de la foire de la Nativité, source de revenus. L'état déplorable, menaçant « ruine » de l'ensemble du monastère, décrit par les chapitres généraux suscite l'intervention de la fin du XV<sup>e</sup> siècle ordonnée par Charles VIII et Anne de Bretagne. À cette époque, il est tout à fait normal que les commanditaires d'une

œuvre ou d'une importante réparation d'édifice marquent leur présence par l'inclusion de leurs effigies dans cette œuvre. Nous avons proposé d'expliquer les changements de courbure des arcs des voussures et de l'épaisseur du mur par l'installation des niches avec statues en l'honneur du couple royal mentionné. Ceci n'exclut pas de penser qu'ils étaient sollicités par les moines, comme Philippe le Bel l'a été, à soutenir financièrement la réparation nécessaire de la façade et que logiquement, ils ont « signé » cette réparation en y plaçant leurs statues. L'opération du remontage partiel montre l'intérêt que l'on a accordé aux sculptures du XIII<sup>e</sup> siècle. Le tympan représentant le Couronnement de la Vierge et les voussures des paraboles se trouvent magnifiés et « encadrés » par les aménagements du XV<sup>e</sup> siècle.



Fig. 8 Longpont, portail, coupe et vue axonométrique

## Notes

- 1 Iliana Kasarska, *Le portail de Longpont-sur-Orge* (maîtrise de l'Université de Paris IV-Sorbonne, sous la direction de D. Sandron), Paris 1999; Iliana Kasarska, *Entre Notre-Dame de Paris et Chartres. Le portail de Longpont-sur-Orge* (vers 1235), dans: *Bulletin Monumental*, 160, 2002, p. 331–344.
- 2 Guy Troussel est seigneur de Montlhéry; Longpont est appelée « Longpont-sous-Monthléry ».

- 3 Gerardo Dubois, *Historia ecclesiae Parisiensis*, Paris, 1690, p. 687.
- 4 Selon la tradition, la première pierre de l'église est posée par en 1031 par Robert le Pieux (Albert Malbois, *Notre-Dame de Bonne-Garde. Longpont-sur-Orge, Corbeil* 1969, p. 5; Sébastien Lefèvre, *L'aménagement du Sud de l'Ile-de-France par les établissements religieux XIe–XIIIe siècles*, Corbeil-Essonnes 1993, p. 31).
- 5 Abbé Jean Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris* (1ère éd., 1754–1758), 7 vol., ici t. 4, Paris 31883, p. 87.
- 6 Lebeuf 1883 (comme note 5), p. 92 – la citation vient de la traduction partielle que fait Lebeuf de la charte publiée en latin par Dubois.
- 7 Dans la bulle de 1151 (Archives départementales de l'Essonne: 13 H 13), qui confirme les biens du prieuré, le pape Eugène III déclare que les moines peuvent jouir pleinement des biens qu'il mentionne, mais que cela ne doit pas être au détriment des intérêts de l'évêque. « Nous voulons que vous en usiez intégralement, sauf l'autorité du siège apostolique, l'obédience des abbés de Cluny et les droits des évêques diocésains ».
- 8 Dubois 1690 (comme note 3), p. 687.
- 9 Dubois 1690 (comme note 3), p. 688.
- 10 *Gallia Christiana*, t. 7, col. 553, Paris 1744, publie le passage de l'obituaire de Longpont, qui rend témoignage de manière très précise de cette démarche d'Hodière (Lebeuf 1883 (comme note 5), p. 92).
- 11 Dubois 1690 (comme note 3), p. 688: « Hanc libertatem sicut scripta est, donaverunt hominibus sanctae Mariae de Longo-Ponte Guido et Hodierna uxor ejus tempore Roberti Prioris ».
- 12 Jules Marion, *Le cartulaire du prieuré de Notre-Dame de Longpont, de l'Ordre de Cluny, du diocèse de Paris*, publié pour la première fois avec une introduction et des notes. XIe–XIIe siècles, Lyon 1879, p. 88 (charte n° XLI, datée approximativement de 1061).
- 13 Marion (comme note 12), p. 95 (charte n° XLVIII, donation du moulin de Groteau, datée de 1070).
- 14 Aubin-Louis Millin, *Antiquités nationales*, 5 vol., ici t. 4, Paris 1792, art. XLIII, p. 12. Il cite l'inscription qui se trouvait sur la tombe. Ferdinand de Guilhermy, *Inscriptions de la France du Ve siècle au XVIIIe*, 5 vol., ici t. 3, Paris 1877, p. 692 explique que cette inscription fut conservée au moment du deuxième déplacement de la tombe d'Hodière lors de la démolition du chœur au début du XIXe siècle. Il témoigne que de son temps l'inscription « recouvre les ossements inhumés au milieu des deux travées de la nef qui forment maintenant le chœur. ».
- 15 Philippe Racinet, *L'expansion de Cluny sous Hugues Ier de Semur*, dans: *Le Gouvernement d'Hugues de Semur à Cluny. Actes du Colloque scientifique international*, Cluny, Sept. 1988, Cluny 1990, p. 93–131, sp. p. 94.
- 16 La charte de donation est publiée par Dubois 1690 (comme note 3), p. 691 et par Marion 1879 (comme note 12), p. 172–173.
- 17 Dubois 1690 (comme note 3), p. 691.
- 18 Lebeuf 1883 (comme note 5), t.1, p. 97. Les noms des deux chevaliers sont Étienne de Vitry et Hugues de Muntelier.
- 19 Marion 1879 (comme note 12), p. 62.
- 20 Lebeuf 1883 (comme note 5), t. 3, p. 439.
- 21 Lebeuf 1883 (comme note 5), t. 3, p. 518.
- 22 Une copie de l'original existe dans les Archives départementales de l'Essonne, 13 h 13. La bulle est éditée dans le cartulaire de Marion 1879 (comme note 12), p. 55, et traduite par Auguste Nicolas, *Notre-Dame de Longpont, le monastère, la basilique, les pèlerinages*, Paris 1914, p. 31.
- 23 Marion 1879 (comme note 12), p. 26.
- 24 Marion 1879 (comme note 12), p. 30, charte n° XX, p. 71: « tali condicione quod custos operis, qui annonam habere debet donec opus consummentur, et constructio opere sacrista ad quem redditus veniet, si ad terminum non habuerit, tunc hospitem ante se submonebit. » (le texte n'était pas souligné à l'origine).
- 25 Marion 1879 (comme note 12), p. 30, charte n° CLXXVI: « ad opus ecclesie faciende, omnibus annis, unum quostereyth vini de vinae sua de Turnella. ».
- 26 Racinet 1990 (comme note 15), p. 95.
- 27 Alexandre Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, 5 vol., ici t. 1, Paris 1863, p. 42.
- 28 Jacques de Breuil, *Théâtre des antiquités de Paris*, Paris 1639, p. 889.
- 29 Breuil 1639 (comme note 28), p. 889; Millin 1792 (comme note 14), t. 4, art. XVIII, p. 1; Lebeuf 1883 (comme note 5), t. 4, p. 91.
- 30 Henri Furgeot, *Actes du parlement de Paris. Deuxième série - de l'an 1328 à l'an 1350*, t. 1 (1328–1342), Paris 1920, p. 108.
- 31 Léopold Delisle, *Catalogue des Actes de Philippe Auguste* (1ère éd. 1856), Paris 21968, p. 10, 184.
- 32 Archives nationales, K 179, pièce 12 (microfilm d'une copie faite au XIXe siècle).
- 33 Teulet 1863 (comme note 27), t. 1, p. 42, témoigne que ces « diverses confirmations sont insérées, avec le texte de la charte originale, dans un vidimus délivré par le prévôt royal de Maçon, sous le sceau de ladite prévôté, le 18 août 1478. »
- 34 Auguste Nicolas, *Notre-Dame de Longpont, le monastère, la basilique, les pèlerinages*, Paris 1914, p. 24, 45; Marius Ciboulet, *Notre-Dame de Longpont. Architecture et ornementation*, Étampes 1988, p. 22.
- 35 Lebeuf 1883 (comme note 5), p. 94: Louis VI se rendit à Longpont pour l'enterrement de Milo de Monthléry qui avait été assassiné. Le tombeau de ce dernier est dans la basilique.
- 36 Lebeuf 1883 (comme note 5), p. 98: des lettres de Philippe le Bel, écrites à Longpont portent la date de 1304; sur les tables de cire où furent marquées les endroits visités par le roi apparaît le nom de Longpont en date du 24 septembre 1308. Millin 1792 (comme note 14), t. 4, art. XLIII, p. 2.

- 37 Nicolas 1914 (comme note 34), p. 45; Ciboulet 1988 (comme note 34), p. X.
- 38 Gaston Charvin, Statuts, chapitres généraux et visites de l'ordre de Cluny, 9 vol., ici t. 1, Paris, 1965, p. 197.
- 39 Charvin 1965 (comme note 38), t. 1, p. 455.
- 40 Charvin 1967 (comme note 38), t. 3, p. 404.
- 41 Charvin 1969 (comme note 38), t. 4, p. 97.
- 42 Charvin 1969 (comme note 38), t. 4, p. 266.
- 43 Charvin 1969 (comme note 38), t. 4, p. 284.
- 44 Charvin 1969 (comme note 38), t. 4, p. 504.
- 45 Charvin 1970 (comme note 38), t. 5, p. 22.
- 46 Il s'agit sûrement de la beauté de l'ornementation de l'église et non de la beauté des objets précieux contenus dans son trésor. Les calices en argent et en or et les reliquaires sont regardés comme une sorte de réserve pour des moments de difficulté financière. Or, la phrase suivante de ce visiteur nous assure que les moines n'ont pas les moyens pour faire les réparations nécessaires et qu'une aide doit être demandée à l'abbé de Cluny.
- 47 Charvin 1970 (comme note 38), t. 5, p. 260–293
- 48 Charvin 1970 (comme note 38), t. 5, p. 370.
- 49 Charvin 1972 (comme note 38), t. 6, p. 196.
- 50 Michel Mollat, Histoire de l'Ile-de-France et de Paris, Toulouse 1971, p. 237. « Dans leur marche sur Paris à l'automne 1562, les soldats de Condé pillèrent l'abbaye de Villiers, à Cerny, les prieurés de Longpont et de Marcousis, les églises d'Orly, d'Ivry, du Chatillon. »
- 51 Lebeuf 1883 (comme note 5), t. 4, p. 97, 98: « On avait dans les Registres du Parlement du 20 Novembre 1562, la requête de Guillaume Finel, Religieux et Vicaire du prieuré de Longpont, de Frère Germain Gonge et autres du Couvent, par laquelle ils exposent qu'ils ont été contraints de fuir et se retirer à Paris, à cause des Huguenots qui ravageoient les monastères; la cour leur permit de se loger au prieuré de Saint-Julien-le-Pauvre et d'y faire l'office divin « nonobstant « le bail à ferme fait par le prédécesseur, ou naguères prieur « d'icelui prieuré, ajoutant qu'ils s'entretiendraient du revenu ». »
- 52 Archives nationales: X1À 209 – Registres du Conseil du Parlement – se termine en septembre 1562. L'unité suivante : X1À 210 commence avec la date 21 novembre 1562.
- 53 Louis de Condé, Mémoires de Condé, ou Recueil pour servir à l'histoire de France, contenant ce qui s'est passé de plus mémorable dans le Royaume, sous le règne de François II et sous une partie de celui de Charles IX (...), 5 vol., ici t. 2, Londres 1739, p. 106.
- 54 Charvin 1978 (comme note 38), t. 8, p. 319.
- 55 Charvin 1978 (comme note 38), t. 8, p. 330. Ces plans sont perdus avec les originaux des procès-verbaux des chapitres généraux. La Bibliothèque de l'Arsenal conserve uniquement une copie du texte original sous la cote ms. 2258, fol. 229.
- 56 Lebeuf 1883 (comme note 5), t. 4, p. 98.
- 57 Kasarska 2002 (comme note 1), appendice p. 342.
- 58 Kasarska 2002 (comme note 1), appendice p. 342.
- 59 Lebeuf 1883 (comme note 5), t. 4, p. 92.
- 60 Charvin 1979 (comme note 38), t. 9, p. 335.
- 61 Louis Réau, Vieilles abbayes d'Ile-de-France, Paris 1955, p. 396.
- 62 Charvin 1979 (comme note 38), t. 9, p. 335.
- 63 Millin, 1972 (comme note 14), art. XLIII, p. 5.
- 64 Millin 1972 (comme note 14), art. XLIII, p. 14.
- 65 Millin 1972 (comme note 14), art. XLIII, p. 7.
- 66 Millin 1972 (comme note 14), art. XLIII, p. 6.
- 67 Millin 1972 (comme note 14), art. XLIII, p. 6.
- 68 Réau 1955 (comme note 61), p. 400 : « L'église Notre-Dame de Corbeil fut désaffectée en 1793. La municipalité paie trente livres à un certain Nagel pour qu'il arrache les statues-colonnes. »
- 69 Olivier Christin, Une révolution symbolique: l'iconoclasme huguenot et la reconstruction, Paris 1991, p. 148.
- 70 Christin, 1991 (comme note 69), p. 168.
- 71 Christin 1991 (comme note 69), p. 169.
- 72 Millin 1972 (comme note 14), art. XLIII, p. 6.
- 73 Millin 1972 (comme note 14), art. XLIII, p. 7.
- 74 Kasarska 2002 (comme note 1), p. 334.
- 75 Dany Sandron, Les rois s'invitent à Notre-Dame. La mise en place du décor sculpté de la façade de la cathédrale de Paris (portail nord et galerie des rois), dans: Iliana Kasarska, Mise en œuvre des portails gothiques, Paris 2011, p. 11–28.
- 76 Lise Leroux, LRMH, Rapport GE 22/06 du 08/03/2022, Longpont-sur-Orge (Essonne, 91), Église Notre-Dame-de-Bonne-Garde. Portail. Identification des pierres œuvre.
- 77 Stéphanie Duchêne, LRMH, Rapport n.XXX, du 29.04.2023, Longpont-sur-Orge (Essonne 91), Église Notre-Dame-de-Bonne-Garde. Portail. Analyse des vestiges polychromes du tympan et de ses voussures.
- 78 Jean Vallery-Radot, L'église de Notre-Dame de Longpont, dans: Bulletin monumental, 79, 1920, p. 65–76, ici p. 72–76, sp. p. 75; Kasarska 2002 (comme note 1), p. 332.
- 79 Adolphe Napoléon Didron, Iconographie chrétienne. Histoire de Dieu, Paris 1843, p. 204.
- 80 François Boespflug, Dieu dans l'art, Paris 1984, p. 178.
- 81 Leroux 2022 (comme note 76), p. 3.
- 82 Leroux 2022 (comme note 76), p. 2.

## Credits des illustrations

Fig. 1, 4–7: Iliana Kasarska

Fig. 2: A. L. Millin, Antiquités nationales, Paris, 1792, n. XLII

Fig. 3: Modèle 3D par G. Chaumet

Fig. 8: G. Chaumet